



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1203

Décision modificative n°2 - Exercice 2021- Attribution de subventions exceptionnelles au Centre communal d'action sociale de Lyon et au syndicat des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL)

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1203 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021-
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LYON
ET AU SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES
INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION
LYONNAISE (PFIAL) (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2021 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (C) le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon (D) et les Etats Spéciaux des Mairies d'arrondissement (E).

Ces modifications sont regroupées en trois catégories :

1. Virements de crédits :

Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du budget primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis (y compris les virements de crédits entre chapitres pour les opérations du plan d'équipement gérées en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement ou AP/CP) et, plus particulièrement, ceux concernant les articles spécialisés de subventions.

2. Crédits affectés et crédits complémentaires :

Il s'agit de crédits de dépenses adossés à due concurrence à des recettes nouvelles (crédits affectés) ou des crédits de dépenses nouveaux sur l'exercice (crédits complémentaires).

3. Opérations d'ordre et d'équilibre :

L'instruction budgétaire et comptable M57 impose :

- la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissements ou décaissements de fonds. Cette décision modificative intègre des inscriptions nouvelles de crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- l'équilibre des budgets par section : les divers mouvements intervenus lors de cette décision modificative nécessitent de reconstituer cet équilibre, par la modification du virement opéré entre sections et / ou l'ajustement des prévisions de recettes d'emprunts.

I- Budget Principal :

1. Virements de crédits :

L'essentiel de ces virements, qui n'affectent pas l'équilibre général du budget, correspondent à des mouvements d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif, nécessaires au regard des besoins réels.

Ces virements sont présentés selon 3 axes :

- un récapitulatif général des mouvements,
- la liste des mouvements affectant les subventions,
- et enfin les autres mouvements.

1.1 Montant total des virements de crédits entre chapitres sur les 2 sections

VIREMENTS	Montant :
Dépenses	5 585 842,00 €
Recettes	45 000,00 €

1.2 DONT Virements affectant les subventions (investissement et fonctionnement)

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	65748	213	657381	213	Attribution d'une subvention au Collège Victor Grignard - Lyon 8° Pratique et découverte des œuvres en art du cirque	1 238,00 €
2	65748	213	657381	213	Attribution d'une subvention au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon Projet de création musicale sur le temps scolaire Animations d'ateliers dans 6 classes	3 600,00 €
3	65748	213	657381	213	Attribution d'une subvention au Centre de Formation et de Promotion Horticole de Lyon-Ecully Projet d'animations au sein de la ferme pédagogique pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires	6 000,00 €
4	65748	412	6238	412	Projet d'éducation aux gestes barrières et de promotion de la santé dans le contexte de pandémie financé par l'ARS Ajustement de la nature des dépenses prévues initialement sous forme de subventions	25 519,00 €

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
5	657382	412	6238	412	Projet d'éducation aux gestes barrières et de promotion de la santé dans le contexte de pandémie financé par l'ARS Ajustement de la nature des dépenses prévues initialement sous forme de subventions	2 172,00 €
6	65748	30	65821	316	Revalorisation de la participation au budget annexe des Célestins : Attribution d'une aide exceptionnelle à partir du fonds d'urgence culturel pour compenser les pertes de recettes occasionnées par la crise sanitaire (suppression des représentations ouvertes aux publics et réduction des jauges imposées par les normes sanitaires)	90 000,00 €
7	65748	30	6068	314	Musée d'Art Contemporain Projet rue des enfants : mise en valeur de l'espace piétonnier devant 5 groupes scolaires Financement par le fonds d'urgence culturel	12 923,00 €
8	65748	30	62268	314	Projet AMAL/Blank Placard Dance : Déambulation d'une marionnette géante représentant une réfugiée Financement par le fonds d'urgence culturel	18 872,00 €
9	65748	30	611	30		4 800,00 €
10	65748	30	65821	311	Revalorisation de la participation au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Attribution d'une aide exceptionnelle à partir du fonds d'urgence pour compenser les pertes de recettes occasionnées par la crise sanitaire (suppression des représentations ouvertes aux publics et réduction des jauges imposées par les normes sanitaires)	118 000,00 €
11	65748	326	6232	326	Re Lyon nous et les Lions du Sport Ajustement des crédits dédiés à l'organisation de ces événements Financement par redéploiement de crédits de subventions non réalisés (annulation d'événements en raison de la crise sanitaire)	45 000,00 €

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
12	6288	020	657362	424	Augmentation de la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de Lyon Compensation de la perte de recettes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences pour personnes âgées et de l'augmentation de dépenses consécutives à la crise sanitaire	500 000,00 €
13	6288	020	657358	025	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) Frais supplémentaires liés à la prise en charge des personnes décédées dépourvues de ressources et/ou isolées	40 000,00 €
14	65748	62	657382	62	Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne Participation au financement de la 11° enquête sur le comportement d'achat des ménages Montant total de la subvention attribuée 35 k€	2 000,00 €
15	65748	65	657382	65	Attribution d'une subvention à l'Université LYON II pour la Chaire Alimentation Projet de recherche "Tester l'autonomie économique alimentaire auprès des étudiants" Montant total de la subvention attribuée 23 k€	22 000,00 €
16	611	048	65748	048	Attribution d'une subvention à l'Association agir ensemble pour les droits humains Pour l'accueil et le versement d'une bourse à un défenseur des droits humains, un journaliste ou un artiste persécuté, dans le cadre du réseau ICORN (International Cities of Refuge Network),	12 000,00 €
Investissement						
1	2031	020	2041511	020	Ajustement de crédits entre chapitres dans le cadre du plan d'équipement de la Ville	1 500 000,00 €
2	2031	020	204181	020	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Développement complémentaire du logiciel de billetterie L@bille	1 625,00 €

1.3 DONT Autres Virements (Fonctionnement et investissement) :

1.3.1 Virements affectant les dépenses

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	65888	020	611	023	Mise en place d'une Fan Zone pour l'Euro de Football 2020 / 2021 Retransmission du match France / Suisse du 28 juin 2021	174 000,00 €
2	6288	020	65821	316	Revalorisation de la participation au budget des Célestins Réévaluation des coûts d'abonnement et de maintenance du logiciel de billetterie et de ses modules	12 607,00 €
3	6288	020	65821	316	Revalorisation de la participation au budget des Célestins Prise en charge du contrôle Pass Sanitaire	21 540,00 €
4	6288	020	65821	316	Revalorisation de la participation au budget des Célestins Augmentation des dépenses d'électricité	13 600,00 €
5	6288	020	65821	316	Revalorisation de la participation au Budget des Célestins : Pour la compensation de la perte de recettes de billetterie consécutive à la crise sanitaire	136 000,00 €
6	6288	020	65821	311	Revalorisation de la participation au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Frais supplémentaires d'enlèvement des ordures ménagères	20 000,00 €
7	6288	020	65821	311	Revalorisation de la participation au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Pour la compensation de la perte de recettes de billetterie consécutive à la crise sanitaire	618 000,00 €
8	6288	020	65821	311	Revalorisation de la participation au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Prise en charge du contrôle Pass Sanitaire	27 928,00 €
9	6156	020	65821	311	Revalorisation de la participation au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon : Prise en charge de travaux dits du propriétaire :	3 320,00 €

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
10	65888	020	6132	020	Ajustement des charges Nouvelle location des 4° et 5° étages du 69 rue de la République (Lyon 2°) à compter du 01/11/2021 avec 1 mois de franchise	30 184,00 €
11	65888	020	614	020	Ajustement des loyers Nouvelle location des 4° et 5° étages du 69 rue de la République (Lyon 2°) à compter du 01/11/2022	10 000,00 €
12	65888	020	62268	020	Frais d'agence consécutifs à la prise à bail des 4° et 5° étages du 69 rue de la République (Lyon 2°)	67 914,00 €
Investissement						
1	2031	020	2188	020	Ajustement de crédits entre chapitres dans le cadre du plan d'équipement de la Ville	2 000 000,00 €
2	nature 45411	13	nature 45411	13	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (Dépenses)	10 000,00 €
3	chap 454101		chap 4541101		Rectification comptable suite à une erreur matérielle (chapitre initialement indiqué erroné)	35 000,00 €

1.3.2 Virements affectant les recettes

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Investissement						
1	nature 45412	13	nature 45412	13	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (Recettes)	10 000,00 €
2	chap 454201		chap 4541201		Rectification comptable suite à une erreur matérielle (chapitre initialement indiqué erroné)	35 000,00 €

2. Crédits affectés, Crédits complémentaires :

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	74718	412	6238	412	21 175 €	Projet d'éducation aux gestes barrières et de promotion de la santé dans le contexte de pandémie Participation complémentaire attribuée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Montant total de la participation ARS 61 175 €

3. Opérations d'ordre et d'équilibre :

3.1 Opérations d'ordre :

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	7815	01	15112	01	172 000,00 €	Reprise de diverses provisions pour litiges en matière de ressources humaines et marchés publics
2	7815	01	15182	01	355 000,00 €	Reprise d'une provision relative à un risque en matière de ressources humaines (prime technicien)
3	15112	01	6815	01	272 000,00 €	Constitution de diverses provisions pour litiges
4	15172	01	6815	01	4 484 975,78 €	Constitution d'une provision pour la garantie d'emprunt accordée à la SEMCODA
5	15172	01	6815	01	21 429 404,56 €	Ajustement de la provision pour la garantie d'emprunt accordée à l'association Centre Hospitalier St Luc St Joseph
6	21848	01	204411	01	5 700,00 €	Cession à titre gratuit en raison de la portabilité des équipements acquis pour les agents dans le cadre du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) Mutation d'un agent dans une autre collectivité
7	10251	01	21621	01	392 000,00 €	Complément pour dons d'œuvres et/ou de collections reçus

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
8	1328	01	2115	01	9 999,00 €	Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain 126 / 128 avenue Berthelot - Lyon 7° - (Délibération n° 2019/4864 du 01/07/2019)

3.2 Opérations d'équilibre :

Ajustement du montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Recettes d'investissement		Dépenses de fonctionnement		Montant :
Article	Fonction	Article	Fonction	
021	01	023	01	-25 659 380,34 €
Montant initial :				33 197 688,00 €
Nouveau montant :				7 538 307,66 €

Ajustement du montant de l'emprunt d'équilibre : pas de modification pour cette décision modificative.

II- Budget annexe du Théâtre des Célestins :

1. Virements de crédits :

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Investissement						
1	2031	316	2188	316	Remise en état de la salle Célestine Achat de ventilateurs pour l'aération de la salle	800,00 €

2. Crédits affectés et crédits complémentaires :

a) Crédits affectés

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	75822	316	611	316	Revalorisation de la participation du budget Principal	8 375,00 €
2	75822	316	6281	316	Réévaluation des coûts d'abonnement et de maintenance du logiciel de billetterie et de ses modules	4 232,00 €
3	75822	316	6282	316	Revalorisation de la participation du budget Principal Prise en charge du contrôle du Pass Sanitaire	21 540,00 €
4	75822	316	60612	316	Revalorisation de la participation du budget Principal Augmentation des dépenses d'électricité	13 600,00 €

b) Crédits complémentaires (Recettes)

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction		
1	75822	316	Revalorisation de la participation du budget principal Pour la compensation de la perte de recettes de billetterie consécutive à la crise sanitaire	90 000,00 €
2	75822	316	<i>Dont 90 k€ à partir du fonds de soutien culturel</i>	136 000,00 €

3. Réductions de crédits (Recettes)

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction		
1	7062	316	Réduction des recettes de billetterie de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire	-226 000,00 €

4. Opérations d'ordre et d'équilibre :

Pas de mouvement pour cette décision modificative.

III- Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse :

1. Virements de crédits :

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	6282		6411		Ajustement de la masse salariale et des charges à caractère général	5 000,00 €

2. **Crédits affectés :** Pas de mouvement pour cette décision modificative.

3. **Opérations d'ordre et d'équilibre :** Pas de mouvement pour cette décision modificative.

IV- Budget annexe Auditorium – Orchestre National de Lyon

1. Virements de crédits :

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	611	311	65888	311	Ajustements des crédits dédiés aux remboursements de billets suite aux annulations de spectacles occasionnées par la crise sanitaire	250 000,00 €
2	6251	311	673	311	Annulation d'un titre émis en doublon dans le cadre de l'opération DEMOS	25 000,00 €

2. Crédits affectés et crédits complémentaires :

a) Crédits affectés (fonctionnement et investissement)

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	75822	311	611	311	Revalorisation de la participation du budget Principal Frais supplémentaires d'enlèvement des ordures ménagères	20 000,00 €
2	75822	311	611	311	Revalorisation de la participation du budget Principal Prise en charge du contrôle du Pass Sanitaire	27 928,00 €
3	75822	311	615221	311	Revalorisation de la participation du budget Principal Prise en charge de travaux dits du propriétaire	3 320,00 €
Investissement						
1	13148	311	2051	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget principal Développement complémentaire du logiciel de billetterie L@bille	1 625,00 €

b) Crédits complémentaires (Recettes)

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction		
1	75822	311	Revalorisation de la participation du budget principal Pour la compensation de la perte de recettes de billetterie consécutive à la crise sanitaire	118 000,00 €
2	75822	311	<i>Dont 118 k€ à partir du fonds de soutien culturel</i>	618 000,00 €

3. Réductions de crédits (Recettes)

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction		
1	7062	311	Réduction des recettes de billetterie de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire	-736 000,00 €

4. Opérations d'ordre et d'équilibre :

Pas de mouvement pour cette décision modificative.

V- Budgets des Mairies d'arrondissement :

1. **Virements de crédits :** Pas de mouvement pour cette décision modificative

2. **Crédits affectés et crédits complémentaires :**

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Objet
	Article	Fonction	Article	Fonction		
<u>MAIRIE du 1^{er}</u>						
1	748721	020	611	020	7 452,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
Total 1er Arrondissement					7 452,00 €	
<u>MAIRIE du 2^{ème}</u>						
Pas de mouvement pour cette décision modificative						
<u>MAIRIE du 3^{ème}</u>						
1	748721	020	6288	020	6 560,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
2					4 200,00 €	Prise en charge de l'organisation de la réunion publique pour la Place Gabriel Péri du 30 juin 2021
Total 3° Arrondissement					10 760,00 €	
<u>MAIRIE du 4^{ème}</u>						
1	748721	020	6228	020	7 804,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
Total 4° Arrondissement					7 804,00 €	

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Objet
	Article	Fonction	Article	Fonction		
<u>MAIRIE du 5^{ème}</u>						
1	748721	020	6288	020	7 914,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
Total 5° Arrondissement					7 914,00 €	
<u>MAIRIE du 6^{ème}</u>						
1	748721	020	614	4221	7 151,00 €	Augmentation des charges de copropriété Ravalement des façades de la crèche Charmettes
Total 6° Arrondissement					7 151,00 €	
<u>MAIRIE du 7^{ème}</u>						
1	748721	020	6228	020	7 997,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
2					4 200,00 €	Prise en charge de l'organisation de la réunion publique pour la Place Gabriel Péri du 30 juin 2021
Total 7° Arrondissement					12 197,00 €	
<u>MAIRIE du 8^{ème}</u>						
1	748721	020	6228	020	7 085,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
Total 8° Arrondissement					7 085,00 €	
<u>MAIRIE du 9^{ème}</u>						
1	748721	020	6228	020	6 870,00 €	Participation à l'opération "Les beaux jours" : Redynamisation de la vie de quartier suite au déconfinement par l'organisation d'animations locales
Total 9° Arrondissement					6 870,00 €	

VI- Attribution de subventions :

Je vous propose en outre d'attribuer une subvention complémentaire de 500 000,00 € au Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon (CCAS).

En effet, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité des établissements, avec des taux d'occupation qui peinent à remonter et entraînent des pertes de recettes conséquentes, soit - 540 000 € attendus sur les Résidences par rapport à la prévision du budget 2021 et - 650 000 € sur les Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Il convient d'y ajouter le nouveau surcoût de contrôle des Pass sanitaires (soit 30 000 € estimés sur 2021).

Les compensations des financeurs ne couvrent à ce jour que le 1^{er} trimestre.

L'ensemble des surcoûts et pertes de recettes liées au COVID constituent de fait un manque à gagner évalué à 930 000 € pour 2021.

En regard de ces constats, d'autres postes de dépenses connaissent une croissance importante et ne permettent donc pas la réaffectation de crédits, notamment avec la hausse de la consommation de l'enveloppe consacrée aux aides facultatives.

Au vu de la projection des besoins sur 2021 et 2022, le financement complémentaire nécessaire à la continuité des missions du CCAS s'établit dès lors à 500 000 € sur 2021.

Ce besoin n'intègre pas tous les effets possibles sur 2021 et 2022 – et non connus à ce jour - de nouvelles mesures (réforme des modalités du financement SEGUR Santé) ou de l'évolution de postes de dépenses dont l'impact reste à confirmer (taux de consommation des aides facultatives sur le dernier semestre, coupes Pathos qui restent à évaluer sur deux EHPAD).

Je vous propose également d'attribuer une subvention exceptionnelle de **40 000 € au Syndicat des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL)** dont le siège social est situé 177 avenue Berthelot – Lyon 7^e.

En effet, la surmortalité imputable au Covid-19 a engendré un allongement des délais de traitement des dossiers des personnes décédées « dépourvues de ressources suffisantes et/ou isolées » et notamment de la durée des enquêtes conduites pour identifier l'éventuelle famille du défunt.

L'organisation des funérailles étant conditionnée à cette enquête préalable, le rallongement de celle-ci conduit à un allongement du séjour du défunt en chambre funéraire, et par voie de conséquence, à une augmentation du prix des funérailles, qui est supporté par le syndicat intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise.

La présente subvention a pour objectif d'aider le syndicat des Pompes funèbres de l'agglomération Lyonnaise à poursuivre sa mission d'intérêt général relative à l'organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version modifiée par l'arrêté du 17 décembre 2020 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 dans sa version modifiée par l'arrêté du 17 décembre 2020 ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les diverses modifications apportées au budget primitif 2021 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les maquettes budgétaires, sont approuvées.
- 2- Une subvention exceptionnelle de 500 000 € est attribuée au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lyon.
- 3- Une subvention exceptionnelle de 40 000 € est attribuée au Syndicat des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL).
- 4- Les dépenses en résultant d'un montant total de **540 000 €** seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 à hauteur de :
 - 500 000 € sur la nature 657362 – fonction 424 – ligne de crédit 106953 - Opération GESCONC - Programme CONCESSION ;
 - 40 000 € sur la nature 657358 – fonction 025 – ligne de crédit 46235 - Opération EQUILIB Programme VILLEACCAS.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET